

Justificatif généré le 30/11/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 30/11/2022
Département : (93) Seine-Saint-Denis
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/644743
N° d'annonce : 644743

ArcelorMittal Purchasing

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 700.000 €

Siège social : Immeuble le Cézanne 6 rue André Campra 93200 SAINT-DENIS

444 574 008 R.C.S. Bobigny

Suivant déclaration en date du 24 novembre 2022, l'actionnaire unique, la société : ARCELORMITTAL FRANCE, société par actions simplifiée, Immeuble le Cézanne, 6 rue André Campra 93200 SAINT-DENIS, 562 094 425 R.C.S. Bobigny a décidé de dissoudre la société ArcelorMittal Purchasing en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société ArcelorMittal Purchasing à la société ArcelorMittal France. Etant précisé que l'effet fiscal a été fixé rétroactivement au 1er janvier 2022.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Bobigny.

L'Actionnaire Unique

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeJWWjJ6v

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeJWWjJ6v>

